

Des secrets bien gardés Le contrôle des naissances

Hélène Laforce

Number 49, Spring 1997

La sexualité : secrets d'alcôves et jeux interdits

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/8197ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Laforce, H. (1997). Des secrets bien gardés : le contrôle des naissances. *Cap-aux-Diamants*, (49), 22–24.

Le contrôle des naissances

par Hélène Laforce

Si elle n'avait pas été si intrinsèquement liée à son corollaire incontournable qu'est la fécondité, la sexualité humaine n'aurait sans doute pas eu la même histoire. De fait, dépouillé de son aura romantique - un peu comme l'a fait Aldous Huxley dans *Le Meilleur des Mondes* - l'acte érotique aurait pu, au même titre que la gastronomie, le plaisir artistique ou la performance sportive, être considéré comme un art sensoriel comme les autres. Mais dès que l'esprit humain a pu faire le lien entre cet acte du corps et la procréation humaine, il y a eu cela près de douze mille ans, au moment

même où les dieux à cornes se mirent à féconder la déesse-mère, le sort de cet acte était définitivement scellé. Il s'intégrait dans un ordre de «nature» et de «surnature» touchant à différentes sphères d'intervention : celle du contrôle de notre propre nature humaine, c'est-à-dire animale ou amoureuse, mais aussi, et surtout, celle du contrôle de l'essence même de la vie. On entrait ici de plain-pied dans l'univers du sacré.

Considérés pendant des millénaires comme issus d'une émanation divine, qu'elle soit celle des déesses ou de Dieu, la fécondité et ses satellites (fertilité, infertilité, sexualité) devinrent rapidement matière à codification religieuse. Règles du jeu qu'intégrèrent toutes les sociétés humaines puisque leur survie démographique en dépendait. C'est pourquoi, peu importe l'époque, les questions entourant son encadrement dépendirent autant de la sphère sociale que religieuse. Questionnements qui touchaient autant son contrôle (contraception, avortement), sa légitimité (exclusion des homosexuels et des célibataires) ou sa finalité (permise qu'en fonction de la procréation même dans le cadre du mariage).

En abordant l'historique du contrôle de la fécondité au Québec, on ne peut faire abstraction de cette perspective, car elle teinte les comportements des protagonistes de notre histoire. Elle nous touche encore d'ailleurs quand nous tentons de déterminer le moment de la naissance de la conscience humaine pour établir les limites temporelles d'intervention d'un avortement. Sans vouloir nous attarder davantage sur ce type de problématique, nous voulons ici rappeler à nos lecteurs que derrière chacune des données historiques se profilent des êtres humains qui ont eu à faire des choix impliquant tout autant leur raison que leur âme. De plus, cet historique québécois ne s'est pas dessiné en vase clos. Les pratiques des Québécoises ne peuvent être dissociées des pratiques et des débats internationaux chez les Européennes (Françaises, Anglaises, Allemandes...), les Américaines et les Amérindiennes. Voici, en résumé, les grandes lignes de fond...

L'allaitement prolongé



Comme partout à travers la planète, l'allaitement prolongé fut, sans nul doute, la pratique la plus populaire parmi les Québécoises tant



Exemple de déesse-mère, la Vénus de Willendorf a été découverte en Autriche. La dame de pierre serait âgée de 26 000 ans. (Photo : Musée de l'Homme, Paris).

par sa facilité d'utilisation que par le fait qu'elle ne contrevient pas directement à des lois religieuses. Bien connu en France et pratiqué par les Amérindiennes, l'allaitement prolongé provoque, de par son effet d'aménorrhée, un retard de la fécondité de l'ordre de quatre à six mois. Si cette pratique ne produisait pas un arrêt contraceptif définitif, elle n'en permettait pas moins d'offrir un répit à la femme entre deux grossesses et de diminuer à long terme (la période de fertilité d'une femme est en moyenne de 20 ans, selon son âge au mariage) le nombre d'enfants. Différents indices nous poussent à croire que l'allaitement prolongé fut utilisé à toutes les époques de notre histoire nationale.

Le premier indice est un constat statistique. Il a été établi par les démographes québécois que, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'intervalle moyen entre deux naissances était de 23 mois. Cet intervalle se réduira au début du XX^e siècle, au moment où l'on voit se populariser l'alimentation des nourrissons au lait de vache. C'est d'ailleurs à cette époque, et non en Nouvelle-France, qu'on verra apparaître les grandes familles de plus de vingt enfants que notre mythologie nationale a tenté d'associer à toutes les périodes.

Même s'il est difficile de distinguer l'effet contraceptif de cette pratique et le rôle des interdits sexuels durant la période d'allaitement, l'existence de nombreuses recettes extraites de la pharmacopée populaire afin de favoriser l'allaitement nous laisse supposer que les Québécoises en avaient compris les effets. Transmise oralement par les femmes de génération en génération, l'utilisation de tisanes d'écorce d'aulne, de hart rouge, d'avoine, d'orge, d'anis visait à faire monter le lait. C'est pourquoi il n'est pas surprenant de réaliser qu'au moment où l'on a magnifié la maternité au début du XX^e siècle, tout en réprimant la contraception, les penseurs à la mode ont considéré l'allaitement comme une pratique désuète et presque disgracieuse.

Comme l'allaitement, le *coût interrompu* fait partie de ces détails de l'Histoire intime auxquels l'historienne a difficilement accès. On ne peut d'ailleurs en soupçonner la pratique que par les condamnations morales dont l'affligèrent les autorités médicales et religieuses qui le considéraient comme de la «masturbation mutuelle» et de «l'onanisme conjugal». Des études démographiques comme

celle de Lorraine Gaboury, qui relève un contrôle des naissances chez les nobles en Nouvelle-France, nous incitent cependant à penser que les pratiques connues dans la mère patrie n'étaient pas ignorées dans la colonie.



L'avortement

L'historique de l'utilisation des *plantes contraceptives et abortives* est plus facile à retrouver à travers les archives. Les traités médicaux des XVII^e et XVIII^e siècles, les extraits de procès portant sur près de trois siècles, les recettes de médecine populaire archivées pour les XIX^e et XX^e siècles et certaines brochures ou catalogues féminins sur le sujet nous démontrent une continuité dans l'utilisation de cette pharmacopée.

Selon Jacques Bernier, les vendeurs d'herbes et de racines eurent pignon sur rue à Québec jusqu'aux premières décennies du XX^e siècle. Andrée Lévesque nous confirme d'ailleurs la réalité de cette constante dans son ouvrage *La norme et les déviantes* qui présente des données recueillies chez les femmes de l'entre-deux-guerres.

Parmi les herbes vendues, certaines avaient des propriétés emménagogues (qui favorisent le flux menstruel) telles que les racines de persil, l'herbe à chat, l'herbe de Saint-Jean et le sang-dragon. Le chirurgien Jean-François Gaultier y fait référence en 1755 en soulignant la propriété qu'à cette dernière de «pousser puissamment les mois». D'autres herbes, telles la chélideine, l'ergot de seigle et le bois de cèdre rouge, étaient à l'honneur. Associées parfois à des pratiques de sorcellerie, les propriétés abor-

«Colon et sa famille — Lac St-Jean». C'est au début du XX^e siècle et non en Nouvelle-France qu'on verra apparaître les grandes familles de plus de vingt enfants. (Alex. Girard. *La Province de Québec*. Québec : Dussault et Proulx, 1905).

La sanguinaire du Canada (*Sanguinaria canadensis* L.), connue aussi sous le nom de sang-dragon, a des propriétés abortives. Elle était utilisée par les Amérindiens. Fanny Amelia Bayfield, *Trillium, sanguinaire et dent-de-chien*. (Archives nationales du Canada, C-35943).

tives de ces herbes semblent être connues tant par les hommes que par les femmes. Celles qui les ont utilisées disent dans les procès qu'elles leur furent conseillées par leurs maris, leurs amants de passage ou leurs médecins.

Si l'utilisation d'herbes, la consommation de gin, les bains de moutarde, l'ingestion de jus de pipe ou la pratique d'autres techniques parfois plus

Cette expansion de la culture contraceptive est par ailleurs intéressante, car elle suppose une vaste diffusion de connaissances qu'on associe le plus souvent à des cercles d'initiées comme celui des prostituées. L'histoire du contrôle de la diffusion des techniques contraceptives est d'ailleurs une partie intéressante de l'histoire de la contraception. Elle permet de mettre en relief les choix de sociétés et l'état des forces en présence. Ainsi, la mise à l'index en 1871, par M^{gr} Ignace Bourget, d'un manuel d'information sur la sexualité et la contraception, nous informe presque autant sur le comportement des femmes de cette époque que ne le feront les recommandations du Rapport Bird en 1969. Ce dernier rapport proclamera l'importance des cliniques de contraception et demandera la libéralisation de l'avortement.

Abandon des enfants

Moins intimement lié à la sexualité, puisque hors du corps de la femme, l'abandon des enfants et l'infanticide restent néanmoins des solutions que les Québécois ont eu à maintes reprises à envisager quand la prise en charge d'un enfant n'était pas possible. Fréquent jusqu'au milieu du XX^e siècle, l'abandon des enfants s'est graduellement résorbé à mesure que la culture contraceptive se répandait et que les cliniques d'avortement voyaient le jour. Aujourd'hui quand il se produit, au même titre que l'infanticide, il nous semble relever d'une forme d'incohérence mentale. Jusqu'au XX^e siècle, cette pratique paraissait cependant moralement acceptable puisque, sans porter directement atteinte à la vie de l'enfant, comme l'infanticide, on remettait



Manifestation en faveur des cliniques d'avortement du docteur Henry Morgentaler à Montréal au début des années 1970. (Le Mémorial du Québec, tome VIII).

sportives comme se laisser tomber d'un escalier, ne mettaient pas fin à leur grossesse, les femmes devaient réorienter leur choix. C'est alors qu'elles avaient recours au service de personnes qui pratiquaient l'avortement à moins qu'elles ne choisissent de le pratiquer elles-mêmes. La montée du recours aux *faiseuses d'anges* ou aux *avorteurs clandestins* au début du XX^e siècle dans les milieux urbains peut laisser supposer la lente disparition des connaissances ethnomédicinales typiques aux régions rurales plus que l'inefficacité des plantes utilisées. Les propriétés emménagogues et abortives de la plupart des plantes précédemment énoncées sont aujourd'hui reconnues par les botanistes. Quoiqu'il en soit, c'est sur cette accumulation d'histoires d'avortements ratés, toutes plus sordides les unes que les autres, que se construira une partie du mouvement prônant la légitimation de l'avortement à partir de 1969.

plutôt son sort entre les mains de Dieu. Cohérence qui nous ramène à notre première perspective, mais qui traduit toujours des situations dramatiques. ♦



Hélène Laforce est historienne et professeure au cégep de Limoilou à Québec.